
Les « Guerres d'Indépendance » italiennes au temps de « Firenze Capitale », 1864-1870 : conquérir Venise, aller à Rome ?

The Italian "Independence Wars" at the Time of "Firenze Capitale" (1864-1870): Conquer Venice, Go to Rome?

Nicolas Guillaume

🔗 <https://www.ouvroir.fr/strathese/index.php?id=208>

DOI : 10.57086/strathese.208

Electronic reference

Nicolas Guillaume, « Les « Guerres d'Indépendance » italiennes au temps de « Firenze Capitale », 1864-1870 : conquérir Venise, aller à Rome ? », *Strathèse* [Online], 2 | 2015, Online since 01 septembre 2015, connection on 09 novembre 2023. URL : <https://www.ouvroir.fr/strathese/index.php?id=208>

Copyright

Licence Creative Commons – Attribution – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0)

Les « Guerres d'Indépendance » italiennes au temps de « Firenze Capitale », 1864-1870 : conquérir Venise, aller à Rome ?

*The Italian "Independence Wars" at the Time of "Firenze Capitale" (1864-1870):
Conquer Venice, Go to Rome?*

Nicolas Guillaume

OUTLINE

Les manœuvres de 1869 : réaffirmer le lien entre l'armée et la nation
Achever l'unité et l'indépendance : conquérir Venise, aller à Rome
L'état d'esprit florentin durant la guerre Franco-prussienne de 1870
Conclusion : conquérir Rome, achever l'unité

TEXT

- 1 Les premières années du royaume d'Italie sont celles d'un triple problème, qu'il faut résoudre rapidement, sous peine de voir se fissurer la fragile union ébauchée depuis 1859-1860 : l'hégémonie du Piémont, perçue comme une colonisation plus ou moins larvée¹, les conflits avec le pouvoir temporel romain, et la poursuite du processus d'unification (Pecout, 2008, p. 64-66). L'hégémonie du Piémont et le problème des régionalismes ne peuvent, pour les gouvernements successifs, être résolus qu'avec Rome capitale, et le départ de Turin (Djament-Tran, 2005, p. 374-375 ; Brice, 1982, p. 848).
- 2 La reprise des tractations politiques et militaires avec Napoléon III va mener à la signature, le 15 septembre 1864, de la convention de septembre², rapidement décriée en France comme en Italie (Omodeo, 1955, p. 410-411), où l'opinion voit l'accord comme un renoncement à Rome. Cette convention prévoit le départ des troupes françaises de Rome dans les deux ans (Mgr Dupanloup, 1865, p. 15), leur remplacement par l'armée italienne, qui devra protéger les frontières des États pontificaux, et le déplacement de la capitale à Florence³. Il faudra « qu'aucun acte d'hostilité au Saint-Siège n'ait été exécuté, tenté ou conçu par le gouvernement italien ; il faudra qu'aucune connivence avec le comité révolutionnaire de Rome n'ait été constatée ; il faudra

que toute nouvelle prise d'armes de Garibaldi ait été empêchée, désavouée ou châtiée⁴. »

- 3 Quel but la France recherche-t-elle par cet accord ? « Assurer à la papauté l'indépendance qui lui est nécessaire, pour exercer, (...) les pouvoirs spirituels dont elle est investie⁵ ». Il est reproché à l'Italie l'« égarement où s'est laissé entraîner (...) le patriotisme (...) : s'il y a au monde un sentiment respectable, c'est celui qui a porté la nation italienne à poursuivre, (...) la revendication de son indépendance et même de son unité. (...) Mais le patriotisme le plus rigoureux n'exigeait pas le sacrifice du modeste État de l'Église. » Le nouveau royaume a su s'attirer la confiance de la France, en particulier par le fait que les « engagements précis et formels spontanément pris par le royaume d'Italie assurent cette indépendance temporelle du Saint-Siège, et rendent possible cette union de la papauté et des peuples italiens⁶ ».
- 4 Du point de vue italien, par cet accord est créée une « communauté d'intérêt (...), des accords serrés avec la France » achevant de tisser des liens avec « la plupart des états européens », en particulier avec les peuples latins. Toutefois, l'Italie nouvelle « doit se débarrasser des vieilles habitudes », et doit « séparer l'Église et l'État » afin « qu'aucun ennemi ne parvienne à détruire » l'œuvre unitaire⁷.
- 5 Le Piémont subit les foudres des milieux catholiques par sa législation anticléricale, une des premières en Europe : Monseigneur Dupanloup s'insurge contre le principe de « L'Église libre dans un État libre » (Mgr Dupanloup, *op. cit.*, p. 21-23). Dans l'opinion catholique européenne, la défiance envers l'État italien est au plus haut. Peut-on réellement croire à la bonne foi de l'Italie en ce qui concerne la défense des États pontificaux ?
- 6 Pie IX est exaspéré par cet accord le concernant pour lequel il n'a pas été consulté. En réaction, il publie le 8 décembre 1864 le Syllabus et l'encyclique *Quanta Cura*, traduisant la volonté conservatrice de l'église contre le naturalisme, l'athéisme et l'indifférence religieuse, préconisant l'instruction et l'éducation par l'Église, se positionnant contre le mariage civil, contre les libertés de parole, de réunion, d'association et de presse.

- 7 Les questions militaires agitent l'Italie depuis la « première guerre d'indépendance » de 1848 contre l'Autriche et la « deuxième guerre d'indépendance » des années 1859-60, et le coup d'arrêt des conquêtes après 1861 fait apparaître cette période comme un « âge d'or », un modèle dont on s'est écarté, expliquant le retard dans l'accomplissement de l'unité nationale. Cet « âge d'or » est associé à des lieux de mémoire autour de deux épisodes glorieux, les batailles de Curtatone et Montanara⁸. Le souvenir des « glorieux volontaires et garibaldiens » est entretenu à l'université, et ce titre de volontaire apparaît comme une marque de distinction, synonyme d'« artisan de l'unification nationale », accélérant parfois des carrières professionnelles ou politiques. Giuseppe Poggi, architecte et urbaniste du Risorgimento de Florence, aura « la chance et la satisfaction de dessiner personnellement, vingt ans après, le monument commémoratif de la glorieuse journée (de Curtatone)⁹ », le souvenir de Montanara étant rappelé par un monument similaire de l'architecte Giovanni Cherubini de Mantoue¹⁰.

Les manœuvres de 1869 : réaffirmer le lien entre l'armée et la nation

- 8 Le lien armée-nation apparaît primordial, et sera renforcé en 1869 par la mise en place « selon le système prussien qui commençait à prévaloir dans les affaires militaires, (...) d'exercices militaires de troupes mobiles, comme sur le pied de guerre ». L'armée doit être moderne, pour se préparer aux guerres modernes. Si avant 1866, les troupes proches de la capitale « se rassemblaient durant l'été sur le Champ de S. Maurizio, de Somma, du Ghiardo, de Foiano in Val di Chiana, de Ghedi, alternant avec les périodes de cantonnement des corps », le Ministre de la Guerre Bertolè-Viale « obtint que durant cette année (1869) les troupes comprenant les divisions de Livourne et Florence, et de Bologne et Parme (...) s'exercent en factions rangées dans la seconde moitié de septembre. »
- 9 Outre les manœuvres, le lien armée-nation est assuré par la garde nationale, mais si cette milice de citoyens avait joué un rôle important dans les premiers temps de Florence capitale, pouvant compter

jusqu'à deux légions, soit huit bataillons de citoyens, et avait rendu de louables services durant la guerre de 1866, assurant ensuite la garde au Palais royal de Pitti, et au Palazzo Vecchio durant les sessions parlementaires, elle n'est plus considérée dès 1867 que comme une charge financière, l'éditeur Barberà proposant fin avril 1867 au conseil municipal de supprimer ou au moins suspendre une « institution superflue, coûtant au royaume 25 millions de livres par an » (Pesci, 1904, p. 189-214).

- 10 Malgré ce lien fort entre la population et ses soldats, certaines menées séditeuses secouent l'Italie durant la période de Florence capitale, profitant des atermoiements du gouvernement face au passage des troupes de la frontière de l'État romain. Une partie des troupes murmura contre le gouvernement, certains passant aux actes : le 24 mars 1870 au matin, les florentins se réveillent stupéfaits par la nouvelle de l'assaut nocturne de la caserne San Francesco de Pavie par une centaine de personnes, avec la complicité de certains sous-officiers et caporaux. La fermeté d'un jeune officier de garde, le sous-lieutenant Vegezzi, et l'imperturbable fidélité des soldats, qui enfermèrent certains sous-officiers félons, rendirent vaine cette tentative. Huit félons purent fuir : le Sergent Pernici et le Caporal Barsanti furent arrêtés et condamnés, le premier à vingt ans de réclusion, le second à la peine capitale pour avoir fait feu contre ses compagnons.
- 11 Dans le même temps à Plaisance était attaquée la caserne de Sant'Anna, où étaient soustraits 34 fusils, et à Brisighella se réunissaient 200 à 300 jeunes républicains romagnols, dont une quarantaine était ensuite arrêtée à Riolo.
- 12 Le 8 août fut réuni le tribunal suprême de guerre et de marine, présidé par le Général Giovanni Durando, afin d'examiner le recours présenté par le Caporal Pietro Barsanti contre la sentence du tribunal militaire de Milan. Le tribunal conclut par un rejet pur et simple du recours, après avoir réservé quelques jours sa réponse. Le caporal Barsanti fut fusillé le 26 août dans une cour du Château de Milan, où il avait été conduit après son procès.
- 13 Ces faits impressionnèrent négativement l'opinion publique, jusqu'à faire vaciller le pouvoir, le Président du Conseil Giovanni Lanza étant la cible d'une campagne de presse dirigée par La Nazione et la Gaz-

zetta d'Italia qui l'accusaient d'incapacité, sans compter la Riforma et le Diritto qui le combattaient par opposition systématique, et lui reprochaient de ne pas avoir prêté attention aux rumeurs à propos du complot de Pavie arrivées au Palais Riccardi, siège du Ministère de l'Intérieur.

Achever l'unité et l'indépendance : conquérir Venise, aller à Rome

- 14 Dès 1862, Garibaldi va prêcher son « Évangile de la Sainte Carabine » (Bourgin, 1948, p. 145). Après son arrestation le 29 août 1862 à Aspromonte par Cialdini, les députés Garibaldiens sont arrêtés à Naples. Les officiers qui ont cru être implicitement autorisés par le gouvernement à s'enrôler dans les milices garibaldiennes sont arrêtés, puis exécutés comme déserteurs le 2 septembre, suscitant l'incompréhension de la population. Rattazzi tentera de réparer les effets néfastes de cette action sur le plan diplomatique et politique, par la diffusion d'une circulaire de Durando, Ministre des Affaires étrangères, au sujet de la Question Romaine, et d'une note au gouvernement français insistant sur l'urgence d'annexer Rome au royaume. Attaqué à la Chambre par des députés sinon favorables à Garibaldi, du moins opposés aux méthodes du gouvernement, il doit cependant démissionner le 1er décembre 1862. À son arrivée au Quai d'Orsay le 15 octobre 1862, Drouyn de Lhuys, en réponse à la note Durando, déclare que la France désire conserver l'amitié de l'Italie, et souhaite la réconciliation du royaume et du pape, mais qu'elle ne peut accéder aux prétentions du royaume d'Italie sur les États pontificaux. Politiquement, il devient de plus en plus irréaliste de compter dans la « Question Romaine » sur l'appui de Napoléon III, qui cesse très vite de se fier à ses sentiments après les difficultés des campagnes du Mexique et la Guerre des Duchés. L'opinion semble prendre son parti d'abandonner ses illusions romaines pour se tourner vers Venise : faut-il « aller dans les brumes de la lagune pour devenir maître des rives du Tibre » ?
- 15 La « Question de Venise » se pose clairement par le refus des Vénitiens d'envoyer des représentants au *Reichsrat* de Vienne, l'agitation des groupes nationalistes, et l'insurrection du Frioul en 1864. L'armée

italienne est en confiance : ses effectifs ont quadruplé depuis la précédente guerre, et peuvent s'y ajouter 40 000 volontaires garibaldiens. Le contexte politique paraît favorable aux ambitions italiennes : les relations austro-prussiennes sont mauvaises, à propos notamment du condominium des duchés danois conquis en 1865. Bismarck propose son alliance à l'Italie entre juin et août 1865 (Chiala, 1902, p. 54), tandis que le Général La Marmora, Président du Conseil, propose secrètement à l'Autriche le rachat direct de la Vénétie, le 10 octobre. Au même moment, à Biarritz, Napoléon III, lors d'une entrevue avec Bismarck, accepte de rester neutre en cas de conflit, ce qui permettrait à l'Italie de compléter aisément son unité.

- 16 Le 6 mai, une proposition exorbitante de l'Autriche déstabilise l'Italie : Metternich propose de céder la Vénétie sans compensation, « contre la simple promesse de neutralité » (La Marmora, 1873, p. 204-2). À Florence, la surprise est totale : comment réagir à cette proposition qui ôte à l'Italie tout prétexte à une aventure guerrière ? La première impression de La Marmora sera qu'il s'agit d'« une question d'honneur et de loyauté de ne pas nous dégager de l'alliance avec la Prusse. Surtout qu'elle vient (...) de déclarer à toutes les puissances qu'elle attaquera l'Autriche si celle-ci nous attaque. Mais comme le traité expire le 8 juillet, on pourrait arranger les choses avec un Congrès. » Le 26 mai, poussé par Drouyn de Lhuys, l'Empereur émet l'idée d'un congrès européen (Tommeucci, 1965, p. 78-84), mais le 1^{er} juin, l'Autriche refuse finalement de laisser mettre à l'ordre du jour de ce congrès la moindre cession de territoire. Les hostilités débutent le 16 juin en Prusse, et le 19, l'Italie déclare la guerre à l'Autriche.
- 17 La victoire, assurée dans l'esprit de chacun, doit consacrer l'indépendance nationale et la légitimité du jeune royaume. Cette conviction n'admet aucune discussion : émettre une hypothèse de prudence pour ne pas commettre d'erreurs, c'est s'exposer à être considéré comme un mauvais italien¹¹. La Marmora est persuadé de la supériorité militaire italienne et veut gagner contre l'Autriche dans le Quadrilatère¹². En somme, une guerre au seuil de la Patrie, pour conquérir honorablement la Vénétie. Il n'y a pas de plan d'attaque précis, et La Marmora compte sur Napoléon III et Bismarck pour assurer ses arrières, sans écouter les conseils de son allié français d'envoyer Garibaldi en Hongrie, région peu favorable à la politique de François-Joseph, pour affaiblir le flanc autrichien¹³. La Marmora est face à un

dilemme : Garibaldi menace l'autorité et le prestige de l'armée régulière, mais s'aliéner le héros des deux-mondes, c'est s'aliéner la population, qui le soutient. Il s'agit donc surtout de le contenir.

- 18 Un accord amical avec l'Italie aurait pu éviter à l'Autriche la défaite de Sadowa et la perte de ses positions dans la Confédération Germanique, et il semble avoir été assez imprudent pour Vienne d'affronter le rival Prussien tout en acceptant l'ouverture d'un front simultané en Italie. Les tractations en vue d'une cession pacifique de la Vénétie, proposée par l'Italie en 1863 ou par la mission Malaguzzi-Valeri en 1865 auprès de François-Joseph, auraient pu permettre à l'Empire de ne pas diviser ses forces.
- 19 L'annexion de la Vénétie ne calme pas l'irritation des Italiens, qui s'estiment trahis par la France et la Prusse, suspectées d'avoir conclu un armistice avec l'Autriche sans en avoir averti l'Italie¹⁴. On put noter quelques épisodes brillants, au Tyrol par Garibaldi ou dans le Trentin par le Général Medici, mais cette guerre va montrer que les faiblesses italiennes n'ont pas été résolues, en particulier de trop nombreuses improvisations. Toutefois, les Habsbourg reconnaissent enfin le Royaume d'Italie. Il faut cependant pour l'Italie renoncer au Trentin et la Vénétie julienne, deux régions revendiquées comme indispensables à l'établissement d'une frontière sûre, situation qui perdurera jusqu'à la fin de la première guerre mondiale. Le Congrès de Berlin en 1878 examinera la possibilité d'une cession par l'Autriche du Trentin, mais l'envoyé russe Gortchakov, par un commentaire qui en dit long sur l'estime dont jouit l'Italie auprès des puissances européennes, fait observer que pour cela, l'Italie devrait encore perdre une nouvelle bataille.
- 20 La confusion politique apparaît dans les polémiques grandissantes dans la presse et l'opinion publique¹⁵. Un seul élément est indiscutable : Venise a été, bien ou mal, acquise et annexée. Rome doit l'être également, désir attisé par les paroles de Garibaldi et les discours des députés de gauche mais, paradoxalement, le gouvernement Ricasoli n'est pas loin du « *O Roma, o morte !* » Garibaldien, tout en ne pouvant se mettre en porte-à-faux avec la partie conservatrice de sa majorité, qui désire obtenir la capitale proclamée par Cavour en 1861¹⁶ par des « moyens légaux ». Garibaldi lui-même déclarera en février-mars 1866 en Vénétie qu'il faut demander Rome par des moyens pacifiques

et légaux, et ne recourir aux armes que si ces moyens eussent échoué.

- 21 Le gouvernement doit rapidement donner des gages à l'opinion, sous peine de se faire dépasser par divers extrêmes politiques. Le Commandante Torello, Conseiller d'État, est envoyé en mission à Rome, pour étudier « comment pouvaient s'accommoder les choses » (Pesci, *op. cit.*, p. 117-118), sous prétexte de trouver un accord avec le pape sur l'exequatur et la nomination de certains évêques. Rattazzi¹⁷ s'est laissé convaincre par le Député Crispi d'agir et de faire occuper Rome par les troupes italiennes. Comme lors des campagnes de 1859, un ballet de volontaires traverse l'Italie, et en particulier Florence, pour la frontière des États pontificaux. À Florence se constitue publiquement un « sous-comité de secours à l'insurrection romaine », dirigé par le Président Emilio Cipriani, et dont était membre Giuseppe Dolfi, le boulanger âme de la révolution Toscane du 27 avril 1859. De nombreuses rumeurs circulent (Pesci, *op. cit.*, p. 131-135) : dans la première semaine d'octobre, un officier des Bersagliers aurait affirmé que Victor-Emmanuel II lui-même ne désapprouvait pas l'expédition, et aurait pris la route de Terni. On parlait de la formation d'une légion romaine, permise par Rattazzi, qui y aurait placé à la tête un romain, major du 4^e régiment d'infanterie. Menotti Garibaldi aurait été tué dans une escarmouche avec les soldats pontificaux, et De Villestreux, Chargé d'Affaires de France en l'absence de l'ambassadeur, le Baron de Malaret, aurait demandé son passeport au gouvernement italien.
- 22 Le 11 octobre, Napoléon III, par un message envoyé à Florence, rappelle aux Italiens les exigences concernant le respect intégral de la Convention de Septembre. Le 19 octobre parvint à Florence la nouvelle d'une intervention française, et le départ depuis Toulon de navires transportant des troupes en direction de Civitavecchia. Cette information poussera à la démission de l'ensemble du gouvernement, et entraînera des manifestations contre l'intervention étrangère dans la soirée du 21 octobre, aux cris de « Vive le roi, vive l'armée, vive Rome capitale ! ». Au début d'octobre 1867, 650 volontaires se pressent aux frontières, menés par les frères Cairoli, qui pénètrent le 21 octobre avec 76 compagnons dans l'État pontifical. Enrico Cairoli est tué, son frère et quelques autres sont capturés par les soldats du pape et les Français de la légion d'Antibes. Attaqués par les gendarmes pontificaux puis les Français au matin du 3 novembre 1867 à

Mentana, les Garibaldiens succombent aux « Chassepots » qui, selon le Général Faily, qui commande les troupes françaises, « firent merveille ». Le mot fait scandale en Italie, de même que l'affirmation de Rouher, Ministre d'État, selon laquelle « Jamais la France ne permettrait l'union de Rome à l'Italie ». La France, d'amie digne de confiance, devient l'ennemie. Napoléon III tentera de calmer les esprits, mais en se contentant d'excuser les paroles de son « Vice-empereur », montrera surtout que l'amitié franco-italienne semble elle aussi avoir succombé à Mentana.

L'état d'esprit florentin durant la guerre Franco-prussienne de 1870

- 23 La guerre franco-prussienne de 1870 amène à l'ouverture de nouvelles négociations diplomatiques le 10 juillet 1870 en vue d'une alliance entre la France, l'Italie et l'Autriche, mais l'obstination de l'Empereur sur la question de Rome conduit à un échec : le projet de traité ne fait aucune allusion aux revendications italiennes sur Rome. Victor-Emmanuel II, par esprit chevaleresque, aurait souhaité passer outre la raison d'état et aider son ancien allié, bien qu'au conseil des ministres prévalait l'opinion d'une stricte neutralité. La Marmora et Sella, Députés, s'attendaient aux victoires prussiennes, et le 16 juillet, au lendemain de la déclaration de guerre, une manifestation rassemble les partis de gauche, devenus favorables à la Prusse par haine de Napoléon III. La gauche, qui bouillonne à l'idée d'entrer à Rome, veut l'alliance avec la Prusse, et l'annulation de la Convention de Septembre. Les quelques Français restants à Florence sont accusés de lâcheté, il leur est reproché de ne pas être rentrés défendre leur patrie, même si, passé le premier moment de surprise, les Français se bousculent à la chancellerie pour retirer leur passeport, et s'enrôler ensuite. Presque tous les Français partirent, y compris des hommes à la position élevée, à l'exemple de M. Lalouette, directeur de l'Office du gaz, âgé d'une cinquantaine d'années (Pesci, *op. cit.*, p. 223).
- 24 Les premières défaites amènent Napoléon III à retirer ses troupes et à envoyer à Florence dans la nuit du 20 au 21 août le Prince Jérôme Napoléon, accompagné du Colonel de Génie Ragon, pour demander

l'intervention diplomatique de l'Italie, avec la promesse officieuse de la laisser libre dans les États pontificaux. Cependant, jusqu'au bout, la France ne cédera rien : le Ministre des Affaires étrangères français, Gramont, déclare par télégraphe que « La France ne peut défendre son honneur sur le Rhin et le sacrifier sur le Tibre » (Vannucci, *op. cit.*, p. 128-143). Avec la fin de l'Empire, les relations franco-italiennes s'enveniment : l'Impératrice Eugénie aura un mot malheureux, affirmant qu'il vaut mieux « les Prussiens à Paris que les Piémontais à Rome ! » (Bourgin, *op. cit.*, p. 159).

- 25 Le gouvernement provisoire français de défense nationale assurant qu'il ne soulèverait aucun obstacle à l'accomplissement de l'unité italienne sans toutefois pouvoir y donner un consentement explicite¹⁸, il s'agit à présent de trouver le moment opportun pour une tentative de compromis avec Pie IX. Le 4 septembre 1870, Victor Emmanuel II se considère désengagé de la Convention de Septembre. Une circulaire du Ministère des Affaires étrangères italien du 7 septembre 1870 adressée aux diplomates à l'étranger précise que l' « Italie est prête à entrer en rapport avec les autres états pour déterminer d'un commun accord les conditions nécessaires à l'indépendance spirituelle du souverain pontife »¹⁹ Le Comte Ponza di San Martino est envoyé le 8 septembre en ambassade auprès des États pontificaux, porteur d'une lettre à Pie IX, par laquelle le roi d'Italie le prie avec une « affection filiale » de renoncer au pouvoir temporel. Le Saint-Père répond qu'il ne cédera que par la violence.
- 26 Une première tentative d'invasion, les 8 et 10 septembre 1870 se heurte à une résistance farouche du souverain pontife. L'impatience de la population est à son comble, avec une même interrogation : « Sont-ils passés ? Passeront-ils ? » (Pesci, *op. cit.* p. 228-230). Le 19 septembre 1870, les troupes italiennes du Général Cardona sont aux portes de Rome défendues par ces volontaires étrangers dont l'histoire est racontée par Paul Claudel (Claudel, 1920, p. 121). Le 20 septembre, les journaux ne signalaient rien de nouveau, sans surprise pour la population, convaincue qu'on n'investit pas une cité durant la nuit.

Conclusion : conquérir Rome, achever l'unité

27 Le 20 septembre, une brèche est ouverte à proximité de la Porta Pia. Le pape, qui souhaite démontrer la violence de l'acte subi, ordonne à ses troupes de se retirer, et s'enferme au Vatican, se considérant « prisonnier de la nouvelle Italie ». La capitulation signée à la Villa Albani stipule que la Cité Léonine, occupée dès le 21 septembre 1870 à la demande du Cardinal Antonelli, Secrétaire d'État des États pontificaux, à la suite de mouvements populaires contre les gendarmes pontificaux, resterait aux mains du pape. Le 2 octobre, un plébiscite²⁰ consacre l'annexion de Rome par l'Italie, et l'abolition d'un pouvoir temporel né onze siècles plus tôt. Après ce plébiscite victorieux, Victor-Emmanuel II et le gouvernement italien promulguent un décret le 9 octobre 1870, parlant de « franchises territoriales », aptes à garantir « l'indépendance du pontife²¹ ». Après de houleuses discussions²², est votée le 13 mai 1871 la « loi des garanties » devant régler la question des rapports entre l'État italien et l'Église romaine et le souverain pontife (Le Marois, 1923, p. 19-101). Par cette loi, le pape se voit reconnaître des droits inaliénables :

- la qualité de souverain, et l'inviolabilité de sa personne²³,
- la possession des palais du Vatican et du Latran, de la Chancellerie et de la villa de Castelgandolfo,
- la pleine liberté des conclaves et des conciles,
- une dotation de 3 225 000 lires par an, correspondant aux dépenses du Saint-Siège,
- le droit de représentation diplomatique passive et active,
- les évêques ne sont pas soumis à l'obligation de serment,
- la liberté de publication et d'exécution des actes pontificaux, le placet et l'exequatur n'étant opposés que pour l'attribution des biens ecclésiastiques majeurs.

28 Cette loi n'a qu'un défaut, constituant un sacrilège aux yeux du pape, tout simplement celui d'être une loi, à la manière de la constitution civile du clergé de la révolution française²⁴.

29 Après quelques hésitations, le Secrétaire d'État Antonelli paraissant accepter le fait accompli en encaissant le premier versement mensuel

de 268 750 liras, Pie IX rejette par l'encyclique *Ubi Nos* la « loi des garanties » et prononce le 15 mai 1871 une excommunication majeure contre le nouvel État italien, dont il refuse de reconnaître l'existence, interdisant en outre par son *Non Possumus* aux catholiques de participer à la vie politique et publique de l'État.

- 30 À Florence, la population est perplexe face à la nouvelle situation politique créée par la conquête de Rome. En 1878, Adriano Mari évoque l'ambiguïté de la capitale provisoire : « La vérité est que l'installation de la capitale à Florence devait être provisoire, mais pour une période indéterminée (...). Personne ne prévoyait combien de temps Florence pouvait rester capitale, (...) et il était difficile d'imaginer qu'après six ou sept ans tout serait terminé, du fait des importants mais imprévisibles événements de 1870 » (Mari, 1978, p. 96).
- 31 La nouvelle de la conquête de Rome provoque un élan de solidarité envers les blessés dans les rangs italiens. Le *Fanfulla* ouvre une souscription, imitée ensuite par les autres journaux florentins, qui récoltent des dons abondants, témoignages d'affection envers l'armée. Le 22 septembre, ce même journal publie un supplément contenant des lettres de son correspondant à Rome, datées des 19 et 20 septembre, vendu à 18 000 copies à Florence.
- 32 Les émigrés romains, nombreux dans la capitale, ont pour une partie d'entre eux suivi les troupes italiennes pour retourner dans leur cité natale. Ceux qui sont restés à Florence se pressent à la gare, d'où partent des trains remplis de gens décidés à participer au plébiscite fixé au 2 octobre.
- 33 La population ayant manifesté massivement sa volonté d'appartenir à l'Italie, une députation romaine²⁵ se prépare à porter au roi les résultats du plébiscite, accueillie le 8 octobre 1870 dans la capitale par le Comte Casati, Président du Sénat, et G. Biancheri, Président de la Chambre, Ubaldino Peruzzi, Maire de Florence, invitant les maires des principales villes du royaume à assister aux fêtes de la présentation des résultats du plébiscite.
- 34 La question de la future entrée du Roi à Rome agitait l'opinion depuis le 20 septembre 1870. Le 30 décembre, Victor-Emmanuel II partit à 5 heures, non sans risques, une partie de la voie ferrée des Maremmes ayant été inondée. Il était de retour dès le 1^{er} janvier, rece-

vant au Palais Pitti une délégation de personnalités politiques, les présidents et une délégation des deux chambres, leur parlant de Rome comme d'une « terre promise », déclarant qu'il fallait à présent « penser à consolider la Patrie, après en avoir accompli l'unité » (Pesci, *op. cit.*, p. 501-502).

- 35 Le 24 juin 1871, la Chambre tient sa dernière session au Salon des Cinq-cents. Le compte-rendu de la session déclare que « la Noble Florence a bien mérité de la patrie (applaudissements prolongés). Et à présent, chers collègues, au revoir, à Rome... À Rome nous poursuivrons notre œuvre pour la patrie et le Roi ! » (Pesci, *op. cit.*, p. 510). Le soir-même, un avis publié dans la *Gazzetta Ufficiale* annonce que le siège du parlement sera fixé à Rome le 1^{er} juillet.

BIBLIOGRAPHY

Bourgin, G., 1948, *La formation de l'unité italienne*, Paris, Colin.

Brice, C., 1982, « Lecture politique d'un espace urbain : Florence capitale (1865-1870) », in *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen-Âge, Temps Modernes*, t. 94, n° 2.

Cartella, G., *Biblioteca di Storia del Risorgimento*, Firenze, Proclami, n° 22.

Cartella, G., *Biblioteca di Storia del Risorgimento*, Firenze, Proclami, n° 102 bis.

Chiala, L., 1902, *Ancora un po di luce sugli eventi politici e militari dell'anno 1866*, Firenze, Barberà.

Claudiel, P., 1920, *Le Père humilié*, Paris, NRF.

Djament-Tran, G., 2005, « Le débat sur Rome Capitale, Géohistoire d'un choix de localisation », in *L'Espace Géographique*, p. 374-375.

La Marmora, A., 1873, *Un po piu di luce sugli eventi politici e militari dell'anno 1866*, Firenze, Barberà.

Le Marois, M., 1923, *La question Romaine*, Thèse de doctorat en droit, Librairie de la société du recueil Sirey.

Mari, A., 1878, *La questione di Firenze*, Memoria e allegati, Firenze, Niccolai.

Monseigneur Dupanloup, Évêque d'Orléans, (1865), *La Convention du 15 septembre 1864 et l'encyclique du 8 décembre*, Paris, C. Douniol, p. 15.

Pecout, G., 2008, « Dante, c'est l'Italie ! », in *L'Histoire*, n° 332.

Pesci, U., 1904, *Firenze Capitale (1865-1870)*, Firenze-Milano, Bemporad.

Poggi, G., 1909, *Ricordi della vita e documenti d'arte*, Firenze, Bemporad.

Roselli, P., Fantozzi Micali, O., Ragoni, B., Spilotros, E., 1985, *Nascita di una capitale*, Firenze, Alinea.

Spadolini, G., 1971, *Firenze Capitale*, Firenze, Le Monnier.

Tommeucci, L., 1965, *La terza guerra d'Indipendenza*, Bologna, Casa Editrice Pr. Riccardo Pàtron.

NOTES

1 Caricatures du *Lampione*, 24 septembre 1864 et 13 novembre 1864 reprises in Spadolini, G. (1971), *Firenze Capitale*, Firenze, Le Monnier.

2 Caricature du *Lampione*, 13 octobre 1864, reprise in Spadolini, G., *op. cit.*

3 *La Nazione*, (20 septembre 1864), repris in Roselli, P. (septembre 1864/juin 1865), *Nascita di una capitale. Firenze* in Roselli, P., Fantozzi Micali, O., Ragoni, B., Spilotros, E. (1985) *Nascita di una capitale*, Firenze, Alinea, p. 21.

4 *La convention du 15 septembre 1864*, (1864), Paris, E. Dentu éditeur, pp. 14-15.

5 *La convention du 15 septembre 1864*, *op. cit.*, p. 7.

6 *La convention du 15 septembre 1864*, *op. cit.*, p. 11.

7 Cartella, G., *Biblioteca di Storia del Risorgimento*, Firenze, Proclami, (n°22).

8 Certes perdues contre l'ennemi autrichien, mais où la résistance farouche des étudiants avait permis la réorganisation de l'armée piémontaise, puis la victoire de celle-ci quelques jours après lors de la bataille de Goito.

9 « Le monument de Curtatone est une colonne de marbre de Vérone, surmontée d'une croix en fer, et sur un piédestal cubique au centre d'un gradin à quatre marches. Sur le côté principal, se lisent les paroles : Aux morts-pour l'indépendance de l'Italie-dans la bataille-du 29 mai 1848 » in Poggi, G., (1909), *Ricordi della vita e documenti d'arte*, Firenze, Bemporad, p. 51.

10 Les deux monuments sont inaugurés le 29 mai 1870. Voir Poggi G., *op. cit.*, p. 51.

11 Séance de la Chambre du 30 avril 1866, citée in Pesci, U., *op. cit.*, p. 92-94 et p. 94-100.

12 Système défensif autrichien établi entre les forteresses de Peschiera, Vérone, Legnano et Mantoue, entre 1815 et 1866.

13 Plan qui avait pourtant le soutien de Victor-Emmanuel et de l'ambassadeur de Prusse, le comte d'Ussedom.

- 14 Fin juillet, le Général Pettiti engage sa responsabilité personnelle dans une suspension des combats de 8 jours, sauvant l'Italie du danger de se retrouver seule face à l'Autriche. Pesci, U., *op. cit.*, p. 106-107.
- 15 Cartella, G., *Biblioteca di Storia del Risorgimento*, Firenze, Proclami, (n°102 bis).
- 16 Discours de Cavour du 25 et 27 mars 1861 devant la Chambre des Députés, et du 9 avril 1861 au Sénat.
- 17 Président du Conseil du 10 avril 1867 au 27 octobre 1867.
- 18 Une assurance analogue étant donnée par le gouvernement austro-hongrois.
- 19 Documenti diplomatici relativi alla questione romana comunicati dal ministero degli affari esteri, 19 dicembre 1870.
- 20 133 681 voix pour, 1 507 voix contre. Voir Bourgin, G., *op. cit.*, p. 163.
- 21 Décret du 9 octobre 1870, n°5903 raccolta degli atti ufficiali.
- 22 Le projet de loi avait été déposé dès décembre 1870.
- 23 Décret 9077, raccolta degli atti uffuziali.
- 24 Les accords du Latran de 1929 ne proposeront pas davantage au pape, mais auront l'avantage d'être négociés.
- 25 La délégation était composée du Duc de Sermoneta, de Don M. Caetani, de Don I. Buoncompagni, Prince de Venosa, du Prince F. Pallavicini, futur maire de Rome, de Don Emanuele de'principi Ruspoli, ancien capitaine d'artillerie, de V. Tittoni, du Duc F. Sforza Cesarini, ex-officier d'ordonnance de Victor-Emmanuel II, de l'avocat B. Placidi, de P. De Angelis, d'A. Mazzoleni, de F. Ferri, d'A. Castellani, de N. Del Grande, de Don B De'principi Odescalchi, de l'avocat Marchetti pour la ville de Rome, de l'avocat Lesen et du Marquis Guglielmi pour Civitavecchia, de Marcocci et Monardi pour Frosinone, du Comte Borgia et du poète E. Novelli pour Velletri, et du Comte Manni et de l'avocat Vallerani pour Viterbe.

ABSTRACTS

Français

La convention entre la France et l'Italie signée le 15 septembre 1864 a provoqué, dans la capitale Turinoise, de violents tumultes et une répression sanglante. Malgré les titres de *La Nazione* du 21 septembre 1864 annonçant que

Florence « accepterait la garde du grand diadème pour le restituer le jour venu où cesserait l'attente de l'Italie sur le chemin de Rome », l'annonce du transfert de la capitale ne soulève pas d'enthousiasme particulier dans la capitale toscane. Dès 1862, Garibaldi, avec le soutien plus ou moins officiel du gouvernement Rattazzi, va prêcher « l'Évangile de la Sainte Carabine », qui doit permettre au royaume de conquérir les terres non encore rattachées à la mère patrie. La Vénétie est la première étape. L'ennemi Autrichien est cru faible, et l'alliance avec la Prusse doit faire de la guerre de 1866 une formalité. Venise sera italienne, mais quelle en seront les conséquences politiques et sociales ? Aller à Rome. Faire de la Ville Eternelle la capitale « naturelle » du Royaume d'Italie. Dès la proclamation du Royaume d'Italie, cette ambition est affichée. Mais cette ambition suppose une double confrontation, d'une part avec le pouvoir temporel du Souverain Pontife, adversaire militairement faible, mais fort de son influence religieuse et diplomatique, et d'autre part avec les nations garantes de la sécurité et de l'intégrité des États Pontificaux, et en premier lieu, l'Empire Français de Napoléon III.

English

The convention between France and Italy, signed on September 15th 1864, has caused violent demonstrations and brutal repression in the capital city of Turin. Despite *La Nazione's* titles on September 21th 1864 announcing that Florence would accept to “guard the great crown and return it on the day Italy's wait for Rome would end” the announcement of the change of capital city did not cause much enthusiasm in the Tuscan capital. As of 1862, Garibaldi, with more or less official support from the Rattazzi government, preaches the “Holy Rifle Gospel”, meant to allow the kingdom to conquer the lands that not yet united to the homeland. Veneto is the first stage. The Austrian enemy is assumed to be weakened, and the coalition with Prussia should make the 1866 war a simple formality. Venice will be Italian, but what will be the political and social consequences ? Go to Rome. Make the “Eternal City” the “natural” capital city of the Italian Kingdom. Since the proclamation of the Italian Kingdom, this ambition has been claimed. Yet it implies a double confrontation, first with the Pope's temporal power, a military weak adversary, but with great religious and diplomatic influence, and then with the nations ensuring the security and integrity of the Pontifical States, and in the first place, the French Empire of Napoleon III.

AUTHOR

Nicolas Guillaume

EA 3400 Arts, Civilisation et Histoire de l'Europe (ARCHE)

IDREF : <https://www.idref.fr/219949506>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/15529626>